

Article 21 du Règlement

Parallèlement, monsieur le Président, notre gouvernement avait mandaté la Commission Forget afin de statuer sur la délicate question des préretraités. Et je peux vous dire comme député d'une région particulièrement touchée, celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean, que j'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreux préretraités, lesquels m'ont exprimé jusqu'à quel point cette loi leur avait porté préjudice alors qu'ils avaient pris leur préretraite en pensant qu'ils auraient droit à l'assurance-chômage, et que dans les faits cela ne s'est pas traduit ainsi.

Monsieur le Président, j'espère que la Commission Forget va définir une position claire afin que nous puissions comme gouvernement prendre une décision le plus tôt possible dans l'intérêt de nos préretraités.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

LA FORMATION LINGUISTIQUE—LA NÉCESSITÉ DE METTRE DE L'AVANT DES POLITIQUES PROGRESSIVES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, la semaine dernière, la Direction générale du perfectionnement et de la formation linguistique a convoqué tous ses fonctionnaires pour leur expliquer les nouvelles politiques en matière de formation linguistique adoptées par le Conseil du Trésor le 23 octobre 1986. Ces nouvelles orientations auront pour effet d'éliminer 25 p. 100 de la formation linguistique qui s'effectuait jusqu'ici durant les heures de travail normales par les fonctionnaires. Ces heures perdues devront, si la demande existe toujours, être effectuées par des enseignants privés et en dehors des heures de travail.

Cette proposition réduit de quelque 48 p. 100 les années-personnes consacrées à la formation linguistique. La proposition repose sur l'affirmation du gouvernement que nous avons un bassin de ressources bilingues suffisant dans la Fonction publique du Canada. C'est erroné, monsieur le Président, et le Commissaire aux langues officielles le répète annuellement. L'enseignement des langues officielles repose sur l'objectivité des gestionnaires chargés de la mise en oeuvre de cette politique et Dieu sait qu'ils ne sont pas tous des apôtres du bilinguisme! Quand ce gouvernement cessera-t-il de faire le contraire de ce qu'il dit? Quand donc ce gouvernement aura-t-il le courage de mettre de l'avant des politiques progressives en ce qui concerne les programmes de langues officielles?

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON PRIE LE GOUVERNEMENT D'INCLURE LES ARTISTES DU SPECTACLE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le gouvernement étudie depuis des années les conditions de vie des artistes. De nombreuses recommandations ont été faites pour améliorer leur situation financière, notamment celle des artistes du spectacle.

Deux groupes de travail et un comité parlementaire ont recommandé d'inclure les artistes de la scène dans le régime d'assurance-chômage. Ils sont longtemps sans travail entre leurs engagements, pour lesquels ils ne sont de toute façon pas très bien payés.

Le gouvernement a retardé toute mesure visant à améliorer la situation sous prétexte que la question était à l'étude par la Commission Forget. Maintenant que nous avons le rapport de la Commission Forget, qui ne traite même pas du problème, il est temps d'agir.

Je prie le gouvernement de s'exécuter, de ne plus tergiverser et d'appliquer les changements qui s'imposent avant de quitter la scène. Les artistes d'interprétation sont maintenant à son écoute. Ils auront un rôle à jouer lors des prochaines élections.

* * *

• (1410)

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

LA RÉOLUTION POLITIQUE DU PARTI LIBÉRAL

M. Bob Hicks (Scarborough—Est): Monsieur le Président, le congrès du parti libéral, le weekend dernier, a mis en lumière des divisions qui deviennent de plus en plus évidentes pour un nombre croissant de Canadiens. Ce parti ne sait plus où donner de la tête. Les dissensions s'intensifient lorsque des députés du parti libéral exigent que leur chef rende la politique du parti conforme aux résolutions adoptées en congrès. Ce même chef, qui se targue d'avoir redonné le parti à la base, les avise que certaines résolutions de principe ne comptent pas.

Au congrès, monsieur le Président, la base a voté pour faire du Canada une zone dénucléarisée. Le chef déclare que c'est une question à laquelle il faut réfléchir très soigneusement. Nos alliés de l'OTAN n'ont pas à y réfléchir. Ils savent qu'une politique aussi néfaste entrerait en contradiction avec nos obligations à l'égard de l'OTAN. Quelle est la position du parti libéral sur cette question importante? Notre politique à l'égard de l'OTAN ne doit pas être incertaine. Ce n'est ni ce que veulent, ni ce que méritent les Canadiens et nos alliés.

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION

LA COMMUNICATION DE DOSSIERS—LES CONSULTATIONS AUPRÈS DU CABINET DU PREMIER MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je tiens à vous faire part d'une lettre que le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, M. Paul M. Tellier, a adressée au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. James H. Taylor. En voici un extrait:

Le premier ministre m'a demandé de communiquer avec vous au sujet du traitement par votre ministère des demandes d'accès aux dossiers ministériels présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

Il importe que vous-même et les hauts fonctionnaires compétents vous assuriez que le ministre est bien informé et qu'il approuve personnellement la diffusion de toute information qui risque de mettre dans l'embarras votre ministère ou le gouvernement.